



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20241217069 – Convention de servitude ENEDIS Parcelle AD n° 10.

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°20240523035 en date du 23 mai 2024, a approuvé la convention de mandat avec le SYDEEL 66 pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique basse tension (BT), d'éclairage public (EP) et des Communications électroniques (FT) à la rue des Escoumes, emportant confirmation du transfert au SYDEEL 66 par la Commune de Vinça de la compétence optionnelle « éclairage public et éclairage extérieur / investissement et fonctionnement » ainsi que de la compétence optionnelle « infrastructures de communications électroniques » ;

Précise que les travaux de mise en discrétion des réseaux secs à la rue des Escoumes conformément aux dossier BTM 24-230-042 transmis à chaque Conseiller Municipal, concernent le cimetière vieux de Vinça, cadastré section AD parcelle n° 10, propriété de la Commune de Vinça, dont notamment la pose sur façades ou mise en souterrain du réseau basse tension et la reprise des branchements en souterrain et façades électrique et France Télécom ;

Expose que la société ENEDIS informe que les travaux de mise en discrétion des réseaux secs à la rue des Escoumes, empruntent ladite propriété ;

Précise à cet effet, que la société ENEDIS sollicite que soit conclue une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section AD n° 10 afin d'établir notamment à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 10 canalisations souterraines sur une longueur totale de 6 mètres ainsi que ses accessoires ;

Présente à l'Assemblée le projet de convention de servitude portant le numéro d'affaire DB25/063918 qui a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 16 voix pour,

Approuve la convention de servitude de passage pour 10 canalisations souterraines sur une longueur totale de 6 mètres avec ENEDIS à la rue des Escoumes sur la parcelle cadastrée section AD n° 10, propriété de la Commune

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-20241217069-DE

